

Tripoter les tarifs de l'électricité

Marcel Boiteux

Un tarif progressif pour l'électricité domestique? On en parle à nouveau, mais ce fut déjà l'objet d'un grand débat au début des années 1950: il s'agissait alors de rebâtir complètement la tarification de l'électricité, sinistrée par l'inflation des années de guerre.

L'idée d'une première tranche d'électricité à bas prix était avancée avec conviction par les défenseurs des consommateurs pauvres. Un débat s'esquissait d'autre part sur l'opportunité de maintenir, dans les tarifs, une troisième tranche bon marché que les électriciens avaient promue pour développer les usages nouveaux de l'électricité, et notamment la cuisine électrique.

À l'époque, c'est à l'EDF, récemment nationalisée, que revint la charge d'élaborer une nouvelle tarification¹ qui soit suffisamment étayée et acceptable pour obtenir un vote majoritaire des trois collègues du Conseil d'administration (l'Administration, le personnel, les usagers) et avoir l'accord de la puissance publique tant au niveau local que national.

Quant au principe, la réponse des économistes patentés était claire: il faut que chacun paye ce que la prestation dont il bénéficie a coûté à la collectivité à travers tous les acteurs qui y ont contribué ou en ont été affectés. Nous sommes tous placés devant des choix quotidiens – faire chauffer l'eau de la vaisselle (ou de la baignoire) le jour ou la nuit; ne pas allumer l'entrée en rentrant le soir dans l'obscurité, quitte à prendre le risque

de se casser la jambe; faire chauffer l'eau du petit déjeuner sur le gaz ou dans une bouilloire électrique, etc. – en somme, tout ce qui fait, plus ou moins consciemment, la vie de tous les jours forgée par l'habitude. Si, d'une manière ou d'une autre, à travers toute l'économie, chacun est appelé à payer ce qu'il coûte pour chaque bien ou service dont il use, la solution la plus économique pour lui sera aussi la plus économique pour la collectivité. À l'inverse, si les prix ne reflètent pas les coûts, ce qui sera le plus économique pour le consommateur peut très bien ne pas l'être pour la collectivité. Pour mon foyer, ou le vôtre, cette erreur ne pèsera pas beaucoup sur la vie de nos concitoyens. Mais si tout le monde, faute de bon guidage, fait des mauvais choix, le coût collectif peut s'avérer finalement très élevé.

Bien sûr, tout cela est sommaire, simpliste. Mais c'est le cœur du sujet. *«Les horloges sont faites pour dire l'heure et les prix pour dire les coûts»*, ai-je écrit quelque part sous un autre nom. Faisons d'abord en sorte que chacun paye ce qu'il coûte. On verra après pour les correctifs.

« Les horloges sont faites pour dire l'heure et les prix pour dire les coûts »

Mais il est des usages de l'électricité dont on ne peut plus se passer aujourd'hui dans des pays comme la France où certaines prestations, vues comme des luxes de nantis dans les régions les plus pauvres du Globe, font partie ici du minimum vital. Sauf à

être expulsés de leurs logements, ces «pauvres» consommeront un minimum d'électricité considéré comme quasi-vital dans le monde développé et cela quel qu'en soit le prix. Leur consentir chaque mois, chaque trimestre, un minimum de consommation gratuite ou à prix

1. C'est précisément pour tirer au clair la question de savoir ce que devrait être, en l'occurrence, une tarification de service public, que j'ai été embauché à EDF, le 1^{er} avril 1949 ...

réduit *ne modifiera en rien leur comportement en tant que consommateurs*. On ne peut donc dire que leurs choix seront faussés.

D'autre part, à une époque où l'on se soucie de gérer au mieux les ressources limitées de la planète, ne faut-il pas inciter les plus riches à ne pas gaspiller l'électricité (ou le gaz) ? On peut sans doute y parvenir en majorant le prix de toutes sortes de consommations apparemment peu utiles – telles que celle de la télévision qu'on aura laissé en service toute la nuit après s'être contenté de baisser le son, ou celle du chauffage d'une pièce dont on réglerait la température en ouvrant la fenêtre pendant quelques heures, etc. Ne faut-il pas décourager ce genre de négligence en majorant le prix des consommations élevées ? C'est là, semble-t-il l'objectif de ceux qui veulent que les tarifs de l'électricité soient progressifs : plus on consomme, plus le prix du kWh doit être élevé, puisque plus grande est la probabilité qu'il s'agisse d'un gaspillage de la part d'un consommateur riche et insouciant.

Tarifs réduits pour les pauvres, tarifs progressifs pour les riches, avait-on vraiment tout faux jusqu'à maintenant ?



Pour un service public, nationalisé ou non, le problème des indigents se pose de toute manière, qu'il s'agisse d'assumer un devoir statutaire et/ou de protéger son image publique ...

Le coût d'une fourniture d'électricité comporte deux parties.

La première est indépendante de la consommation effective. Elle tient à l'obligation pour la société distributrice d'électricité d'ouvrir un dossier (informatique maintenant), d'installer un compteur, de relever et de facturer la consommation, d'entretenir le morceau de réseau dont l'existence et la taille sont commandées par les pointes de consommations éventuelles du client (branchement individuel et réseau immédiatement en amont) : ces dépenses sont enclenchées le jour où le client s'abonne et elles courent de la même manière que le dit-client consomme ou pas. Si l'on veut que chacun paye ce qu'il coûte, il faut donc tenir compte de ce premier chapitre : qu'il

consomme dès maintenant ou plus tard, qu'il s'absente ou non pour trois mois, cette dépense court dès lors qu'on a dû se mettre en état de l'alimenter à partir du jour de son raccordement. Cela justifie ce qu'on appelle une « prime fixe », mensuelle ou trimestrielle. « Mais je n'ai rien consommé ! », dit l'abonné indigné qui s'est absenté deux mois. Réponse : vous n'avez pas consommé de kWh et vous n'en payerez donc pas ; mais vous avez consommé un autre service, celui qu'on a mis en place pour vous permettre de devenir « abonné » et dont on ne peut rien faire pendant votre absence. Demandez-vous au propriétaire de votre appartement de décompter de votre loyer vos semaines d'absence ? Ou bien vous résiliez, ou bien vous payez : c'est la nature des choses.

Outre cette prime fixe (qui n'a rien à voir avec les « charges fixes »), le client doit payer le coût de la production du kWh qu'il va consommer et celui de la transformation-acheminement de ce kWh par les réseaux de vente en gros puis de vente au détail, et enfin de livraison à domicile. Comme la côtelette de veau, le prix au kilo est beaucoup moins élevé à la sortie de l'abattoir (la « très haute tension ») qu'à l'arrivée dans l'assiette des consommateurs (la « basse tension ») : chaque service rendu tout le long de la chaîne doit être rémunéré et le client final n'a aucun motif à exiger d'être dispensé du coût élevé de la transformation, de l'acheminement et de la commercialisation.

La question d'un éventuel rabais n'a donc rien à voir, non plus, avec les étapes de la « fabrication » du kWh final livré à domicile. Il s'agit seulement de savoir si dispenser les pauvres d'une partie du coût de la prestation dont ils bénéficient engendrera plus de bénéfice social que de nuisance économique.

Faisons d'abord l'hypothèse hardie que l'on saura aisément déceler les vrais pauvres... Le risque que l'on prend, par exemple, en dispensant les petits clients de la prime fixe, c'est de voir se multiplier les petits contrats, à la place du contrat unique qui aurait normalement suffi. Ainsi, le contrat de la loge du concierge qui consomme peu sera subventionné au bénéfice du nabab qui possède la propriété et a logé son chauffeur-concierge dans le petit immeuble de l'entrée. Ce n'est pas bien

grave, mais c'est bête ! On luttera difficilement aussi contre l'éclatement du contrat principal souscrit pour un grand appartement: à côté du contrat principal, apparaîtront des contrats séparés pour les chambres de service... ou celles des enfants étudiants. Ce n'est peut-être pas bien grave non plus mais, sauf à mobiliser des armées de contrôleurs («ça crée des emplois»), il y aura (ça s'est vu) une fraude non négligeable consistant à multiplier coûteusement le nombre des «abonnés».

La pression à la fraude sera d'autant plus importante qu'au-delà de la seule prime fixe (souvent réduite à peu dans certains contrats, si ce n'est à néant), la générosité légale peut aller plus loin: on voudra subventionner la totalité de ce qui est censé constituer une consommation indispensable d'électricité. Mais cette consommation réputée indispensable va dépendre de l'importance de la famille, du métier du ou des parents (veilleur de nuit?), du statut des enfants (pensionnaires?), du niveau des études (travail du soir?), du chauffage de l'immeuble eu égard à son niveau d'isolation, du nombre de vieilles ampoules à incandescence qui subsistent encore (et dont les «pertes» chauffent l'appartement l'hiver et réduisent très notablement les besoins de gaz ou de fuel à brûler), etc. Il n'y a pas de critères vraiment simples pour caractériser le montant de l'aide électrique à apporter à chacun. Mais, sitôt que les critères deviennent compliqués, il faut des armées de fonctionnaires pour contrôler le système afin d'éviter la démoralisation contagieuse des honnêtes gens qui voient les malhonnêtes prospérer.

Reste à savoir qui payera. Normalement, et pour assurer la pertinence et l'équilibre des choix, «c'est celui qui décide qui paye» (pas avec son argent bien sûr, mais sur son budget). N'est-ce pas là le seul moyen d'être assuré qu'on a convenablement arbitré l'emploi des deniers publics entre les multiples manières de les dépenser? La réponse est donc claire: c'est celui qui a décidé quelles sont les catégories de «pauvres» à aider qui doit indemniser les distributeurs d'électricité (ce sera donc l'État s'il s'agit de critères généraux ou les groupements de collectivité compétents si la désignation des pauvres à aider se fait à leur niveau).

Dans les années 1960, autant que je me souviens, EDF avait conclu un accord avec les (des) mairies. En effet, ce n'était pas au releveur-encaisseur d'EDF de décider si l'abonné qui se déclarait incapable de régler sa facture d'électricité dans les délais était un vrai pauvre, un insouciant ou un fraudeur: c'est à l'autorité publique (la mairie en l'occurrence) de le faire. EDF avait donc décidé de procurer à chaque mairie des «bons d'électricité», dont le nombre serait négocié chaque année en fonction des caractéristiques de la population. Ainsi, la mère de famille démunie payait en bons gratuits obtenus régulièrement de la mairie. En contrepartie, conséquence naturelle du système, EDF coupait le courant (après les précautions et délais d'usage) aux familles, même les plus émouvantes, qui n'avaient ni argent ni bons. C'était parfait, chacun était dans son rôle. Malheureusement, il est arrivé de plus en plus souvent que la mairie distribue tous les bons annuels dans les premiers mois pour s'indigner ensuite qu'un service public comme EDF coupe le courant à une famille nombreuse surprise en multi-récidive... Alors que, dans une autre commune, un client apparemment peu miséreux (à en juger par son équipement électro-acoustique) payait gentiment avec des bons: bien que nominatifs, certains bons pour familles nombreuses étaient revendus à bas prix à des moins pauvres lorsque, sans le sou, la bénéficiaire s'était vue acculée à vendre ses bons pour acheter dans l'urgence de quoi remplir la marmite.

Comment faire? Il n'y a pas de bonne solution, évitant la fraude et les injustices. Et l'on en revient à penser à l'impôt négatif²:

2. L'idée avait été émise il y a une quarantaine d'années de supprimer toutes les formes d'aide aux pauvres, dont la gestion commençait à paraître coûteuse. On aurait instauré à la place un système d'impôt «algébrique»: celui-ci conservait sa progressivité pour les «riches» et sa quasi nullité pour la population courante, mais il aurait été «négatif» pour les pauvres (des subventions donc), et de plus en plus négatif avec le degré de pauvreté du bénéficiaire, compte tenu de ses charges familiales. En contrepartie, toutes les exemptions, les rabais, les secours destinés aux indigents auraient disparus (ce qui aurait représenté déjà une sérieuse économie de gestion: l'administration de la pauvreté se serait trouvée réduite au contrôle de la fraude fiscale et à l'aide technique aux déshérités pour déclarer leur pauvreté). La proposition n'a pas été bien accueillie

ne serait-il pas plus simple, plus juste, plus économique de s'y lancer, au lieu de multiplier partout de nouvelles sources de fraude ou d'injustice... et cela tout en mobilisant une armée de fonctionnaires pour étudier, mesurer, édicter et tenir à bout de bras des systèmes d'aide artificiels (systèmes qui risquent de devenir rapidement hémorragiques s'ils sont insuffisamment contrôlés, ou d'être qualifiés de « policiers » s'ils le sont autant que nécessaire).



Un tarif progressif ? Réduit (ou annulé) pour une première tranche couvrant les besoins essentiels de l'abonné, le tarif comporterait au contraire, au-delà d'un certain niveau de consommation, un prix pénalisant pour inciter les « riches » à être raisonnablement économes.

Ainsi formulé, le projet est tout à fait honorable. Mais, là encore, à partir de quel niveau, avec quel type de climat, pour quelle nature de maison et quelle composition de la famille, avec quels types d'activité à domicile et pour quelles mœurs familiales (entre celles qui se lavent les cheveux tous les jours et ceux qui se contentent d'une fois par semaine !)... ?

On ajoutera que si l'existence d'une première tranche gratuite ou bon marché a peu de chance de modifier abusivement les comportements (sauf à découper les contrats en contrats multiples), en revanche, une tranche coûteuse au-delà d'un certain niveau va modifier les habitudes des usagers.

Ce qui est précisément son objet.

Car l'objectif est de cibler ce que doit être un bon citoyen, conscient de sa responsabilité à l'égard des collectivités auxquelles il appartient. L'État décide du moule à la majorité et tout le monde est prié d'en prendre les formes. Si je préfère renoncer à l'emploi d'une voiture, mais être chauffé à 22° au lieu de 19° l'hiver, je suis puni malgré le service rendu à la circulation et à l'atmosphère terrestre. J'avais l'intention d'opter pour la voiture électrique puisque mes trajets sont courts, va-t-on m'en tenir compte ? Oui, sans doute. Mais, à vrai dire, je roule très peu aujourd'hui et dorénavant. Enrichissement

par les administrations compétentes et menacées. Et un type de choix aurait quand même été faussé : celui d'avoir ou non une activité rémunérée.

abusif... sauf si l'on contrôle chaque année mon compteur. Mais va-t-on aussi contrôler ma bouilloire électrique ? Je bois souvent des boissons chaudes à la demande de mon médecin. Pourrai-je fournir un certificat médical pour avoir une bonification « de bouilloire » ?

Qu'on le veuille ou non, le « Grand Frère » est là, à l'affût, qui attend le moment de prendre enfin le pouvoir et de nous dicter nos comportements.

Et il est vrai qu'à partir du moment où l'on s'autorise à tripoter les prix, non pour mieux traduire les coûts (y compris les coûts non marchands³), mais pour inciter à des comportements que l'on prétend imposer par la voie politique (qu'il s'agisse de gauche ou de droite⁴), la « dictature du prolétariat » n'est pas loin.



Qu'un Grand Frère nous dirige un peu pour les choses importantes (la guerre, certains aspects de la diplomatie, quelques principes de base de notre vie sociale, le souci d'éviter des enrichissements vraiment injustifiés, etc.), il le faut certainement. Mais quand, au-delà de quelques incitations soigneusement mesurées pour des objectifs essentiels et largement acceptés, le Grand Frère en vient à nous prendre par la main (à 53%) pour nous plier entièrement à sa conception du bien, la dérive est proche.

Pour prendre un exemple extrême, n'oublions pas Pol Pot. Formé par le monde universitaire parisien, il s'était construit l'image d'une société idéale. Et cette société, il s'est vu peu à peu acculé à la réaliser par la force, jusqu'à la folie meurtrière car ses contemporains n'avaient pas compris vers quel paradis sur terre pouvait les conduire la Révélation qu'il avait reçue.

On n'en est pas là. ■

3. C'est l'objet de la taxe sur le gaz carbonique. Et le paradoxe veut que, dans ce cas où l'intervention de l'État est pleinement justifiée, l'opinion (mal éclairée) s'y oppose !

4. Classement périmé ! Il y a dorénavant ceux qui sont pour le marché (convenablement régulé) et contre l'injustice (j'en suis), ceux qui sont contre le marché et contre l'injustice (certains idéalistes), ceux qui sont pour le marché et pour l'injustice (suivez mon regard), enfin ceux qui sont contre le marché et pour l'injustice (les truands).